



La boîte à outils de DéDé

Biodégradable, biosourcé, compostable : trois mots piégés

Biosourcé

Littéralement, cela signifie « issu du règne animal ou végétal ».

- ➔ Des matériaux biosourcés ne sont donc pas des matériaux pétrosourcés (issus de ressources fossiles) ou géosourcés (d'origine minérale).
- ➔ Mais attention : n'étant pas un label protégé, l'indication « matériaux biosourcés » signifie que tout *ou partie* des matériaux le sont. Cela signifie que sans le pourcentage de matériaux effectivement biosourcés, on ne peut pas savoir à quel point la fabrication de l'objet est durable.
- ➔ Plusieurs labels contenant le mot « biosourcé » existent, mis à jour très régulièrement. Voir sur le [site de l'Ademe](#) pour plus d'informations.

Biodégradable

Ce mot signifie que le matériau se décompose en divers éléments (eau, dioxyde de carbone, méthane) sous l'action d'organismes vivants tels que des bactéries et des champignons. La biodégradation, selon la législation française – qui date un peu – est « sans dommage » pour l'environnement.

- ➔ Toutefois, le méthane et le CO₂ sont des gaz à effet de serre, donc pas sans dommage !
- ➔ Ce n'est pas parce qu'un matériau est biodégradable qu'il n'a pas d'impact sur l'environnement : un sac en plastique est biodégradable, mais sa durée de biodégradation est si longue qu'il présente un danger pour les écosystèmes.

Compostable

Un matériau dit « compostable » peut être composté dans des conditions industrielles de compostage.

- ➔ Les méthodes industrielles de compostage impliquent des actions et des températures impossibles à atteindre dans un composteur domestique (même collectif).
- ➔ Cela signifie qu'il ne peut pas être jeté dans la nature en l'état !